

1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION DE SUBSTANCE ET ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE**1.1 IDENTIFIANT PRODUIT**

Nom du produit: Samsung CLP360 - Toner Cartridge Replacement
Numéro de la pièce: KF22356 - CLP360MQCN

1.2 USAGES IDENTIFIÉS ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Pour usage dans: Laser Toner

1.3 DÉTAILS FOURNISSEUR

Fournisseur: Interaction-Connect S.A.
296-298 route de Longwy
L-1940 Luxembourg
Luxembourg
Numéro de téléphone: +32 9 380 8248
Fax:
Courriel: info@interaction-connect.com
Heures de contact: 09h-17h GMT

1.4 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

Fournisseur: +32 9 380 8248 Heures d'urgence: 9 AM - 17 PM
Urgences européennes: +351 252 640 230

* Le présent document donne des informations relatives à la sécurité relative au toner contenu dans la cartouche d'impression pour usage en imprimante laser

2. IDENTIFICATION DES RISQUES**2.1 INFORMATIONS et CLASSIFICATION**

Vue d'ensemble: Produit stable et non inflammable. Si utilisé comme prévu, le produit ne présente aucun risque aigu ou chronique pour la santé. Cette évaluation des risques sanitaires se fonde sur les informations qui sont disponibles sur les propriétés des composants de ce produit.

2.2 ÉLÉMENTS FIGURANT SUR LÉTIQUETTE

Pictogrammes



applicables:

Indications du risque: N/A
Phrases relatives aux risques: N/A
Phrases relatives à la sécurité: N/A

2.3 AUTRES RISQUES

PBT ou vPvB: N/A

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	Numéro CAS	Poids %	CE Numéro	Reach (pré/enregistrement) Numéro	d'index numéro	OSHA PEL	ACGIH TLV	UE Classification
Metal Complex Dye	42405-40-3	2.5-10%	403-360-0		030-007-00-4			

Le texte intégral de toutes les phrases R figure dans la partie 16

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les données montrées sont conformes aux toutes dernières directives CE.

Cette partie fournit des informations sur la composition de la poudre de toner contenue dans le boîtier spécialement conçu à l'intérieur de la cartouche d'impression.

4. PREMIERS SOINS

4.1 MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1.1 CONSIGNES DE PREMIERS SOINS EN FONCTION DU MODE D'EXPOSITION

- Inhalation: Transporter le sujet à l'air libre. Si des effets se manifestent, consultez un médecin
- Contact oculaire: Rincer abondamment les yeux à l'eau claire immédiatement, et ce pendant au moins 15 minutes.
- Contact avec la peau: Rincer abondamment à l'eau. Utilisez du savon.
- Ingestion: Aucun effet néfaste prévu n'accompagne ce mode d'exposition dans les conditions normales d'utilisation.

4.1.2 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX PREMIERS SOINS

Informations supplémentaires relatives aux premiers soins: N/A
 Attention médicale immédiate nécessaire: N/A

4.2 SYMPTÔMES ET EFFETS

Symptômes aigus causés par l'exposition: N/A
 Symptômes tardifs causés par l'exposition: N/A

4.3 TRAITEMENT SPÉCIAL IMMÉDIAT OU ÉQUIPEMENT REQUIS

Transportez le sujet à l'air libre

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 MOYENS D'EXTINCTION**

Moyens d'extinction recommandés: Eau, agent chimique en poudre, extincteurs à mousse ou dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas employer: Aucun

5.2 RISQUES SPÉCIAUX

Risques particuliers d'incendie/explosion: Comme toute matière organique sous forme de poudre, le toner est capable de créer une explosion de poussière lorsqu'il est pulvérisé en très grandes quantités (bien plus importantes que le contenu d'une simple cartouche) et en présence d'une source d'inflammation.
Moyen d'extinction à ne pas employer: Aucun(e)

5.3 CONSEILS AUX SAPEURS POMPIERS

Éviter d'inhaler la fumée. Portez des vêtements protecteurs et un appareil respiratoire autonome

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, MATÉRIEL DE PROTECTION ET PROCÉDURE D'URGENCE****6.1.1 PRÉCAUTIONS POUR LE PERSONNEL AUTRE QUE LE PERSONNEL D'INTERVENTION**

Minimiser le rejet de particules. Ne pas utiliser d'aspirateur à moins que le moteur ne soit classé étanche à la poussière.

6.1.2 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX PREMIERS SOINS

Évitez de respirer la poussière.

6.1.3 PROTECTION PERSONNELLE

Porter un équipement de protection personnel tel que décrit dans la partie 8.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Renseignements sur la réglementation: Le produit ne doit en aucun cas contaminer les égouts ou les cours d'eau

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Procédures de nettoyage en cas de déversement ou de fuite: Après une légère pulvérisation à l'eau pour empêcher tout éparpillement de poussière, on doit balayer et essuyer les matières déversées. Les résidus se nettoient à l'eau froide et au savon. S'il n'est pas possible de frotter le sol à l'eau, couvrir le sol de feuilles de papier pour recouvrir le tout. On enveloppera alors les feuilles usagées et on les placera alors avec le reste des matières déversées, avant de transférer le tout dans un conteneur adapté à leur élimination. Les vêtements peuvent être lavés ou nettoyés à sec, après élimination des poussières de toner, toujours loin de toute source de chaleur pour éviter que les taches ne deviennent permanentes.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**7.1 PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR MANUTENTION EN TOUTE SÉCURITÉ**

Recommandations de manutention: Aucune précaution particulière, si on utilise le produit comme prévu. Garder tous les contenants fermés, éviter de créer des poussières. Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

Conseils d'hygiène générale: Ne jamais manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Pratiquez une bonne hygiène personnelle après avoir employé ce produit, particulièrement avant de manger, boire, fumer, aller aux toilettes ou appliquer des produits de beauté.

7.2 CONDITIONS D'ENTREPOSAGE SANS RISQUE

Éviter les températures élevées > 100°F/32°C

7.3 Usages finaux spécifiques

N/A

8. INSPECTIONS RELATIVES À L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 PARAMÈTRES DES INSPECTIONS**

La meilleure protection consiste à enceindre les opérations et/ou à fournir une ventilation locale sur le site du déversement chimique afin de maintenir des concentrations dans l'air du produit en dessous des OSHA PEL (voir partie 2). La ventilation locale est préférable, car elle évite que les contaminants ne se déversent dans la zone de travail, en contrôlant le produit à la source.

8.2 INSPECTIONS RELATIVES À L'EXPOSITION**Protection respiratoire:**

LA MAUVAISE UTILISATION DES APPAREILS RESPIRATOIRES EST DANGEREUSE. Demander des conseils professionnels avant de sélectionner et d'utiliser tout appareil respiratoire. Suivre la réglementation OSHA (29 CFR 1910.134 et 1910.137) relative aux appareils respiratoire et, si nécessaire, porter un appareil respiratoire homologué par le NIOSH. Sélectionner l'appareil respiratoire en fonction de sa convenance afin d'assurer la protection requise pour le personnel en fonction de certaines conditions de travail, des niveaux de contamination aéroportés et des niveaux d'oxygène.

Protection des yeux/du visage:

Les lentilles de contact ne sont pas des dispositifs de protection oculaire. Une protection oculaire appropriée doit être portée au lieu de lentilles de contact, ou en conjonction avec celles-ci.

Protection des mains/de la peau:

Pour des opérations d'urgence ou non fréquentes (nettoyage de déversements, cuves de réacteur ou réservoirs de stockage), porter un appareil respiratoire autonome. MISE EN GARDE ! Les appareils respiratoires purifiants ne protègent pas son porteur s'il/elle travaille dans une atmosphère pauvre en oxygène.

Protection supplémentaire:

Non pertinent

Vêtements et équipement de protection:

Porter des gants, des bottes, des tabliers et des gantelets spécialement adaptés aux produits chimiques pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Portez les lunettes et un masque de protection sur visage si vous travaillez avec du liquide, à moins que vous ne portiez une protection respiratoire intégrale sur le visage.

Postes de sécurité:

S'assurer que des postes de lavage oculaire d'urgence, des douches de sécurité/décontamination et des lavabos soient disponibles dans la zone de travail.

Matériel contaminé:

Séparer les vêtements de travail contaminés des tenues de ville. Blanchir avant de réutiliser. Débarrassez vos chaussures de toute trace de matière et nettoyez tout équipement personnel de protection. Ne jamais ramener de vêtements contaminés chez soi.

Observations:

Ne jamais manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Pratiquez une bonne hygiène personnelle après avoir employé ce produit, particulièrement avant de manger, boire, fumer, aller aux toilettes ou appliquer des produits de beauté.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 INFORMATIONS DÉTAILLÉES**

État physique: Solid. [Toner Cartridge]
Couleur: Magenta
Odeur: Odourless
Seuil d'odeur: N/A

Point de la fusion: N/A
Point d'éclair: N/A
Limites d'explosion : N/A
Densité relative: N/A
Température d'auto combustion: N/A

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Non pertinent

10. STABILITÉ CHIMIQUE ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité:**

Risques de réactivité: Aucun(e)
Données sur les substances de mélange: Aucun(e)

10.2 Stabilité chimique: Le produit est stable. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.3 Polymérisation dangereuse: Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter: Écarter de toute source de chaleur, flamme, étincelle et autres sources de combustion.

10.5 Matières incompatibles: Matières à forte capacité d'oxydation

10.6 Aucune décomposition dangereuse : Ne se produira.

11. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Mélanges:	Le toner contient des matières toxicologiques non connues.
Toxicité aiguë:	N/A
Corrosion/Irritation cutanée:	Les essais effectués sur les toners contenant des matériaux similaires n'indiquent aucune preuve de toxicité dermique aiguë ; non irritant et non sensibilisant lors des essais épicutanés chez l'être humain.
Lésions oculaires graves:	Les essais effectués sur les toners contenant des matières similaires indiquent qu'ils ne sont pas irritants pour la muqueuse oculaire chez le lapin.
Sensibilisation:	Les essais effectués sur les toners contenant des matières similaires n'indiquent aucune preuve de toxicité aiguë par inhalation.
Mutagénèse:	Le toner est négatif (non mutagène) en analyse Ames
Cancérogénicité:	Le noir de carbone est reclassé dans le groupe 2 b par l'IARC/CIRC, mais les essais d'inhalation d'un toner typique n'ont montré aucune association entre le toner et des tumeurs animales.
Toxicité pour la reproduction:	Non pertinent
STOT - Exposition unique:	Non pertinent
STOT - Expositions multiples:	Non pertinent
Ingestion:	Les essais réalisés sur les toners contenant les matières semblables n'indiquent aucune preuve de toxicité orale aiguë.
Informations sur les classes de risque:	Non pertinent
(Autres) données du marché sur la préparation :	Non pertinent
Symptômes:	Non pertinent
Effets tardifs/immédiats:	Non pertinent
Données de l'essai sur le mélange:	Non pertinent
Ne répond pas aux exigences de classification:	Non pertinent
Modes d'exposition:	Non pertinent
Effets interactifs:	Non pertinent
Absence de données spécifiques:	Non pertinent
Données mélange/substance:	Non pertinent

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Eco toxicité:	Selon les données disponibles, sans danger pour la vie aquatique.
12.2 Dégradabilité:	N'est pas facilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation:	La bioaccumulation est insignifiante.
12.4 Mobilité dans le sol:	Partiellement soluble dans l'eau.
12.5 Évaluation PBT & vPvB:	Non pertinent
12.6 Autres effets nuisibles:	Présente peu ou pas de risque pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Informations relatives à l'élimination:**

Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux, tel que défini par la directive européenne 91/689/CEE
Éliminer comme déchet solide conformément au règlement des pouvoirs locaux.
Les conteneurs vides conservent des résidus de produits.

Propriétés physiques/chimiques qui affectent le traitement:

Symbole : Ce produit n'est pas classifié comme dangereux
Phrases relatives au risque : Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'UE.

Informations relatives au traitement des déchets:

Ne pas déchiqueter la cartouche de toner, à moins que des mesures de prévention d'explosion de poussières n'aient été prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs dans l'air. Éliminer conformément aux règlements fédéraux,

provinciaux et locaux.

Protection personnelle requise:

N/A

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 Numéro NU:	None allocated
14.2 Nom d'expédition NU:	N/A
14.3 Classe de risque:	N/A
14.4 Groupe d'emballage:	N/A
14.5 Dangers environnementaux:	N/A
14.6 Précautions utilisateurs:	N/A
14.7 Transport en vrac:	N/A

GÉNÉRALITÉS:

Le produit n'est pas couvert par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (ADR/RID, IMDG, IATA).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Informations réglementaires - UE:**

Informations réglementaires - EPA: None at this time

Quantité à déclarer CERCLA: None

Informations Superfund:**Catégories de risques:**

Immédiat: None

Tardif: None

Incendie: None

Pression: None

Réactivité: None

Article 302 - Portant sur les produits chimiques extrêmement dangereux: Not listed

Article 311 - Portant sur les produits chimiques dangereux: Not listed

Règlements d'État:**Autres informations réglementaires:**

16. AUTRES INFORMATIONS

La fiche de données de sécurité a été réalisée en conformité avec la directive de l'UE: N/A

Généralités:	Ces informations se fondent sur nos connaissances actuelles. On ne devra en aucun cas les interpréter comme garantissant des propriétés spécifiques des produits décrits ou leur adéquation à une application particulière
Date de la création de cette fiche de données de sécurité:	03.09.2014
Sources de données:	N/A
Méthodes de classification:	Not available
Classification CLP:	None
Phrases d'étiquetage:	None
Phrases R pertinentes:	N/A
Phrases S pertinentes:	N/A
Personnel en formation:	N/A

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans cette fiche:

ACGIH = American Conference of Government Industrial Hygienists (Conférence Nationale d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux)	N/P = Non Pertinent
CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act	NFPA = National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie)
CLP = Classification, Labeling, and Packaging (classification, étiquetage & emballage)	NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour la sécurité et la santé professionnelles)
DSD = Dangerous Substances Directive (directive sur les substances dangereuses)	OSHA = Occupational Health and Safety Administration (Agence de salubrité professionnelle et de sécurité)
CE = Communauté Européenne	PEL = Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition permise)
ECHA = European Chemicals Agency (Agence européenne des produits chimiques)	SCBA = Appareil respiratoire autonome
EPA = Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement)	STOT = Specific Target Organ Toxicity (Toxicité spécifique pour certains organes cibles)
UE = Europe ou européen(ne)	TLV = Valeur limite seuil
GHS = SGH Système général harmonisé	RU = Royaume-Uni
	NU = Les Nations Unies

Référence:

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Toutes les marques et les modèles référencés sont la propriété de leurs détenteurs respectifs et sont utilisés à des fins d'identification seulement. Ces produits ne sont pas parrainés, fabriqués ou distribués par les fabricants nommés et ne sont pas affiliés à ces derniers. Ces informations ne concernent que les matières spécifiquement désignées et peuvent ne pas être valides si on utilise cette matière en association avec tout autre matière ou dans un quelconque processus. Ces informations sont, autant que l'entreprise le sache, exactes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie ou représentation n'est faite quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur complétude. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance de ces informations pour son propre usage.